

contenu du message

de "Robert MORAND" <rmorand@coopagora.fr>
à "wavignies-urbanisme@orange.fr" <wavignies-urbanisme@orange.fr> ; "wavignies-mairie@orange.fr" <wavignies-mairie@orange.fr>
cc "Agnes DUWER" <aduwer@coopagora.fr> ; "Stéphane VECTEN" <svecten@coopagora.fr> ; "Justine SAMAIN" <jsamain@coopagora.fr>
date 31/07/20 17:17
objet **Observations apportées par la Coopérative AGORA dans le cadre du projet de modification du PLU de la commune de Wavignies.**
pièce(s) jointe(s) 1 fichier(s) [Courrier C....pdf \(1.26 Mo\)](#)

A l'attention de M. Degrieck.

Bonjour Monsieur Le Commissaire enquêteur,

Ne pouvant me rendre sur place ce samedi 1^{er} août 2020 pour la séance en mairie, je vous fais parvenir ce message ainsi qu'un courrier qui vous est adressé avec nos remarques concernant le projet de modification de PLU de la commune de Wavignies.

Nous avons déjà exprimé à plusieurs reprises notre incompréhension sur le fait que de laisser s'implanter des habitations dans une zone d'activité existante depuis de longue date posera inévitablement des problèmes.

En effet, notre expérience montre que l'activité de collecte de céréales, générant des flux de véhicules et éventuellement des poussières lors de la vidange de ces véhicules, est souvent une occasion de mécontentement des riverains.

Notre remarque a été clairement développée par la Chambre d'Agriculture dans son courrier adressé au Maire de Wavignies du 9/12/2019, dans le cadre de la Consultation pour l'examen du projet.

La réponse proposée par la commune ne permet pas d'éviter cette cohabitation entre des habitations et l'activité industrielle existante et pouvant se développer sur cette zone d'activité.

Nous espérons que cette remarque attire votre attention, et nous restons bien évidemment à votre disposition pour toute demande de renseignements complémentaires.

Dans cette attente, recevez, Monsieur le Commissaire enquêteur, nos respectueuses salutations.

Robert MORAND
Directeur Industriel AGORA / SYNERGIS
Tel Fixe : 03 44 90 61 93
Tel Mobile : 06 32 39 74 58

Clairoix, le 30 Juillet 2020

Envoyé par mail le 31/07/2020.

Objet : Remarques de la part de la Coopérative AGORA dans le cadre de l'enquête publique en cours et concernant le projet d'évolution du PLU de la commune de Wavignies.

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Suite à la lecture des documents mis à notre disposition pour la prise de connaissance des modifications du PLU de Wavignies, nous vous faisons parvenir ci-dessous les remarques issues de notre compréhension de ces documents :

➤ Zone d'activité actuelle et son évolution.

La zone d'activité actuelle située au milieu des installations et bâtiments de la coopérative AGORA ne comporte pas d'habitations.

Nous comprenons bien le souci de la commune de faire une « requalification paysagère de l'entrée du bourg », mais nous considérons que l'implantation d'habitations le long de la route Nationale, à proximité de nos installations de stockage, sera l'occasion de désagréments et d'insatisfactions pour les occupants de ces logements.

En effet, et avec la meilleure volonté possible, il nous sera très difficile d'éviter les désagréments suivants :

- Trafic de véhicules routier et agricole à proximité des habitations.
- Nuisance sonore liée à cette circulation et aux engins de manutention.
- Possibilité de présence de poussières lors des déchargements des bennes céréalières les jours avec présence de vents importants.

➤ Evolution des zones 1AUm et 2 AUm : quelles échéances ?

L'évolution potentielle des zones 1AUm et 2AUm est inquiétante pour le futur de ce secteur de la commune, et condamne pratiquement toutes réflexions concernant l'évolution de l'outil industriel de la coopérative AGORA. Nous pouvons imaginer que cette inquiétude concerne également les entreprises déjà présentes dans cette zone d'activité.

Quelles sont les échéances concernant cette évolution ?

Dans quelle mesure est-il encore possible de débattre de ce sujet ?

Nous espérons que ces remarques puissent être prises en compte dans cette modification projetée du PLU de Wavignies, afin de permettre une cohabitation entre les installations industrielles existantes et les éventuelles nouvelles habitations.

En vous souhaitant bonne réception de ce courrier, veuillez accepter, Monsieur le Commissaire enquêteur, nos meilleures salutations.

Agnès DUWER
Directrice Générale AGORA.

Robert MORAND.
Directeur Industriel.